

# Energies vertes, un revenu croissant pour les agriculteurs allemands

30 janvier 2012

À la suite du vote du Bundestag, les tarifs de rachat de l'électricité produite à partir de biogaz vont être modifiés à partir du 1er janvier 2012. L'objectif affiché par le gouvernement est d'**enclencher la baisse des soutiens**, de limiter le développement des cultures de maïs destiné au biogaz mais aussi de rendre plus attractif le développement de grandes unités destinées à développer la production d'électricité pour accompagner la sortie du nucléaire. Enfin, un tarif attractif pour les très petites installations qui utilisent principalement du lisier sera mis en place.

**Les agriculteurs bénéficient largement de ce dispositif.** La presse agricole chiffre à 75% leurs retours sur investissement pour la biomasse et une estimation de 35% sur le photovoltaïque et de 20% sur l'éolien semble plausible. Sous ces hypothèses, **les agriculteurs bénéficieraient donc de près de 4,5 milliards d'euros, soit un montant proche des aides du premier pilier de la PAC.** À ce chiffre s'ajoutent les bénéfices en termes d'image pour les agriculteurs et la sécurité de cette recette, puisque les prix sont fixés sur 20 ans.

Source : DG Trésor, *Sillons d'Europe*, N° 141 – 9 décembre 2011